

ASSEMBLÉE NATIONALE

BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR - (N° 643)

AMENDEMENT

N ° AS109

présenté par

M. Neuder, Mme Bonnivard, Mme Serre, Mme Périgault, M. Bony, M. Bazin, Mme Dalloz,
M. Portier, M. Vermorel-Marques, Mme Gruet, M. Bourgeaux, M. Vatin, Mme Louwagie,
M. Seitlinger, Mme Anthoine, M. Hetzel, M. Brigand, Mme Valentin, Mme Corneloup, M. Taite,
Mme Petex-Levet, M. Forissier et M. Viry

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 13, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.